

40 ans du "Manifeste de Zurich" (22-5-1972):

12 étoiles de "vraie Démocratie" (édition pour le 50°, en 2012)

Les art. cités se dressent au "Modello di nuova Costituzione" Ed. "il Successo" 1995 par Giammarino Trippolini A l'en 15, CH-7003 Samedan tel. 0041-81 852 42 90, mobile 0039-328 127 40 01 , et 0041 77 461 35 56 e-mail: manifesto.trippo@bluewin.ch

.....

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

On a une vraie démocratie seulement en réalisant chaque étoile, autrement on a une démocratie ridicule.

***1. Fondement de chaque vraie démocratie** est le **droit et le devoir** d'apprendre et d'exercer une profession selon la propre capacité. Un emploi est **obligatoire pour tous** (*sauf en formation ou en retraite*) **mêmes pour les riches** (*tu gagnera le pain avec ton sueur et pas avec le sueur de ton père ou grand-père*). Le **chômage** est inhumain, inconstitutionnel, criminel. Il doit être **aboli**. Contraindre une personne au chômage total c'est un crime spirituel à punir comme un homicide. Coupables sont les maires avec leurs conseillers et les agents de police municipaux. Ils doivent payer le chômeur de leur poche. Il y a beaucoup de moyens à disposition pour réaliser le plein-emploi (art.46-65) :

- **partager les heures de travail** à disposition dans son métier par rapport au circuit du commun, du canton ou de l'arrondissement.

- chaque nouveau diplômé a le droit de recevoir le même nombre d'heures de travaille dans sa profession comme les autres. Quelle stupidité de laisser les plus forts, les jeun-hommes, sans travaille !

- si nécessaire, on limite le travail d'un couple (marié ou non) à un emploi et demi pour s'appliquer au ménage.

On donne le 50% du salaire (selon leur profession avec la contribution pour la retraite) aux mères avec des enfants sous 14 ans, qui ne vont pas travailler dehors. Un peu de temps libre à une mère est très important pour la faire participer à la vie de l'école et de la société.

- chaque personne, même l'étranger, est obligée à bien travailler.

- en cas de restructuration de l'entreprise il n'est pas permis de licencier, mais seulement de diviser les heures qui viennent à manquer.

- le gain apporté par les machines doit être partagé entre le propriétaire et les ouvriers

- en cas de faillite de l'entreprise, les ouvriers doivent être employés par les autres entreprises et partager avec eux les heures qui restent.

***2.** La vraie démocratie exerce le contrôle de la bourse, des prix, des salaires et des pensions. L'échelle de salaires et des pensions est établie par le principe: **le minimum doit être au moins le 50% du maximum** selon les années de formation. Les politiciens, même le Président de la République, et les managers de tous les degrés reçoivent le salaire selon leur titre d'étude. Ils doivent publier la déclaration des impôts avant et après leur charge. Le droit à un vivre économique digne est une **justice pour tous**, pas une question de charité. Il n'y a pas de paix sans justice et il n'y a pas de justice sans paix (P.Baylon)

Démocratie ridicule c'est de permettre une bourse qui se présente comme un jeu de hasard, où très peu s'enrichissent à la barbe de beaucoup de monde, permettre que les financiers les plus flibustiers et les escroqueurs prennent des salaires fabuleux, permettre une concurrence impitoyable qui puisse dérober les plus faibles et un petit nombre de gens puisse posséder la plus part de la terre et du pouvoir, permettre le vol légalise : pauvre démocratie !

***3.** La vraie démocratie partage les charges parmi tous les citoyens. Le **cumul** des charges (signe d'une dictature voilée) est strictement interdit même chez la plus petite association. Il est permis d'appartenir à **un seul** conseil d'administration privée ou d'avoir **une seule** charge publique. On ne peut pas avoir les deux (art. 12-13, 225-226).

*-La permission du cumul des charges chez une seule personne manifeste une démocratie ridicule, une dictature voilée et une soif immodérée de pouvoir. Il est déjà difficile d'exercer bien une seule charge, comment serait-il possible d'en avoir plusieurs? Trop de **génies** de l'économie avec une cinquantaine de charges se sont révélés des incapables et des **flibustiers**, arbitres du travail et du destin des autres.*

***4.** La vraie démocratie respecte **toutes** les idées, même les contraires, qui apportent toujours une amélioration. Les idées doivent se sommer, plutôt que s'annuler. Alors chaque **parti, même le plus petit**, doit avoir une partie de pouvoir en proportion du résultat des votations, sauf si le parti a été déclaré inconstitutionnel par le Garant. Lorsqu'on a obtenu une charge publique, on doit sortir du parti parce qu'on est au service de la République (res publica) et on ne peut plus faire part d'un parti (pars), qui signifie part, section. Il est interdit de constituer une majorité et une minorité permanentes. La majorité se forme transversalement pour chaque loi (art.218).

La majorité constituée «a priori» est une démocratie ridicule parce qu'elle contraint à l'opposition les meilleurs citoyens, qui sont souvent en minorité.

***5.** La vraie démocratie élit les **désignés (designati)** de chaque charge (publique ou privée) qui apprennent (apprentissage obligatoire) pendant **4 ans** comme vices avec le droit de succession. C'est une garantie de continuité et de renouvellement (art.10-11, 85 et 220).

-Il est ridicule que seulement le chef (le métier le plus difficile) puisse commencer à diriger des hommes sans l'avoir appris par avant, pendant que dans tous les autres métiers on doit faire un apprentissage.

***6.** La vraie démocratie **interdit la réélection** après 4 ans de charge effective mais aussi **la chute** des pouvoirs pendant la législature. La réélection conditionne le chef et le tente (surtout dans les dernières années) à intriguer pour chercher des votes en négligeant son travail. La loi de non-réélection après 4 ans s'étend aux politiciens, aux chefs de départements, aux directeurs, dirigeants, membres de conseil de banque, d'école, d'association, de groupe, de chaque société, privée ou publique, religieuse ou laïque. En un mot : tous ceux qui ont plus de deux dépendants (art. 220-224). Après le mandat on rentre dans son métier.

*-Une démocratie ridicule, qui sert de couverture à une **dictature capillaire** c'est de laisser ou réélire les chefs outre 4 ans. Ils sont sujets au **chantage**, au favoritisme, à la peur et à la corruption. C'est un pauvre idiot qui croit d'être aussi fort de ne jamais céder à la corruption, en pouvant commander toute la vie dans un bureau ou département. Le pouvoir est une drogue. Après une période d'habitude on ne veut plus le laisser (voir Saddam Hussein, Milosevic, Tangentopoli etc.) même au prix de millions de cadavres. Quatre ans comme désigné et **quatre ans comme effective** sont le maximum de chaque charge démocratique. Après 4 ans on a le droit d'être élu comme désigné dans un autre endroit ou de rentrer travailler dans son métier.*

*-Seulement les **mafiosi** sont contre cet article. Ils crient: « Comment ferons-nous à corrompre les politiciens et les bureaucrates qui changent tous les 4 ans? Nous avons besoins de gens fixes pour notre chantage. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de recommencer tous les 4 ans de nouveau »!*

***7.** La vraie démocratie oblige la liberté, la pluralité et l'égalité (par-condicio) des **moyens d'information** et en contrôle la réalisation. Chaque moyen d'information (journal, télévision, revue, magazine soit-il privé ou publique) doit concéder une page ou fenêtre ou place **gratis** aux divers

partis en proportion de leurs voix, qu'ils administreront librement avec leurs propres moyens financiers. En outre on doit concéder 5 pour cent de tout l'espace de chaque moyen d'information au publique pour lettres, forums, libres interventions qui peuvent être faites dans la langue maternelle (pour les états qui ont plusieurs langues). Le Garant contrôle cet article en punissant et en remuant de leur charge les contrevenants (art. 5 et 16).

***8.** La vraie démocratie exige que les **Nations Unies** aient une armée internationale et uniquement elles produisent les armes nécessaires pour garantir la démocratie, la justice, la paix, en permettant seulement la production écologique d'objets industriels et des produits agricoles. Les armées nationales sont interdites. La police de tout le monde achète les pistolets des Nations Unies; autrement **aucun ne peut pas posséder** ou fabriquer des armes à feu (art.105-110)

***9.** Fondement de la vraie démocratie est le **référendum** affirmatif ou abrogatif et l'élection du parlement et du sénat de la part du peuple et l'élection du président de l'état élu directement par tous les magistrats.

Il faut réduire les élections pour ne rendre pas la démocratie trop lourde. Le vote (personnellement, par lettre ou par des autres moyens de la technique moderne) est obligatoire. Si le citoyen est obligé à payer les impôts (sa contribution matérielle), il est aussi obligé à sa contribution mentale, parce que chaque idée a une valeur culturelle pour la construction de l'état démocratique. On vote **deux jours** par an: le premier dimanche de mai pour les élections et le premier dimanche d'octobre pour les référendums. (art.66-96). Exemple : 1975 on vote pour le Parlement ; 1976 pour les Régions, cantons, Départements ; 1977 Provinces, Arrondissements ; 1978 Mairies, conseils scolaires et autres petits organes ; 1979 on recommence avec le Parlement etc.

***10.** La vraie démocratie exige un Président d'état Garant et Contrôleur, fourni de l'institut de contrôle et de la justice qui garantissent et contrôlent l'application des lois, de la justice, des règlements, des statuts, des impôts et qui contrôlent toutes les administrations de l'état à partir du gouvernement jusqu'à la plus petite administration municipale et toutes les administrations privées. Alors les ministères de la Justice et de l'Intérieur et des impôts doivent être sous le Président de l'Etat et non chez le Gouvernement qui doit être le contrôlé (art 249-276).

*-Un état sans contrôle bien organisé est toujours un **monstre**.*

***11.** La vraie démocratie exige une nette séparation entre le pouvoir législatif, exécutif et pouvoir de contrôle et judiciaire. Faire des lois c'est uniquement la tâche des parlements, des conseils et des initiatives populaires. L'exécutif doit actualiser les lois avec des règlements, mais ne pas légiférer. Le pouvoir de contrôle et judiciaire (sous le président de l'état) doit contrôler la constitutionnalité des lois et la régularité de l'exécution (art.2).

-Le manque de clarté dans ce domaine manifeste une démocratie ridicule.

12. Modèle de vraie démocratie

Base posit. : partager les heures de travail, vivre économique digne pour tous, transparence.

Base neg. Pas de chute de législature, pas de réélection, pas de cumul de charges, pas de service secret de police. Un service secret signifie pourriture, parce que le bien ne veut être secret.

Président de la République: Magistrat, docteur ès jus élu directement par tous les magistrats. A ceux-ci il est interdit d'appartenir à un parti. Le président dirige l'institut de contrôle, la police, la justice et les impôts.

Pouvoir législatif: a) 200 membres du parlement et 50 membres du sénat employés 100%. Il leur est interdit d'exercer une autre activité que celle de parlementaire.

Pouvoir exécutif: Président du Gouvernement (ou Conseil) et les ministres élus singulièrement par le parlement.

Multiplions et distribuons cette fiche pour contribuer pacifiquement à la construction d'un monde vraiment démocratique.